

Organisation :

Le thème, la date et les horaires définis avec les animateurs de l'Arche de la Nature sont précisés dans le courrier de confirmation ci-joint.

Facturation de l'animation :

Le coût d'une animation s'élève à 2,50 € par personne*. La facture correspondante est adressée après la visite.

**Les structures scolaires du territoire de Le Mans Métropole bénéficient de la gratuité pour les animations proposées par l'Arche de la Nature.*

Le transport en hippomobile (uniquement pour les animations ferme et jardin) :

Les animations ferme et jardin peuvent bénéficier d'un transport en hippomobile, pour lequel il est rappelé que :

- La capacité du véhicule hippomobile est limitée. Selon l'effectif reçu en animation, il peut donc être **nécessaire de prévoir un trajet à pied** en accompagnement du véhicule jusqu'au lieu d'animation.
Pour un effectif théorique supérieur à 33 enfants, merci de nous confirmer le nombre de participants avant la sortie.
- En cas de retard, par rapport à l'horaire fixé pour la prise en charge par les véhicules hippomobiles, contactez impérativement l'équipe des charretiers au 06.86.18.29.40 ou au 06.86.18.98.10.

Le repas :

- **Repas servis à table à la ferme** (uniquement pour les animations ferme et jardin) :
 - Pour les écoles publiques de la ville du Mans :
La facturation se fera directement par le service éducation – restauration scolaire de la ville du Mans.
 - Pour les autres structures :
Le prix d'un repas enfant est fixé à 4 € 20 et le repas adulte à 6 € 00. La facture est envoyée après la sortie

Dans tous les cas, **le formulaire** ci-joint est à renvoyer complété **5 semaines** avant la date prévue de votre sortie **par courriel à archedelanature@lemans.fr**

En cas d'annulation de repas, merci de prévenir le secrétariat de l'Arche de la Nature (02.43.47.40.00. ou archedelanature@lemans.fr) **48 heures à l'avance**. Tout repas non annulé sera facturé.

En cas de choix d'un repas chaud, les pique-niques pour les enfants ne sont pas autorisés : l'ensemble des enfants accueillis seront facturés.

- **Pique-nique :**

Il est rappelé que les sacs prévus pour les pique-niques restent sous la responsabilité des organisateurs de la sortie ; nous n'assurons pas leur surveillance.
D'autre part, aucun matériel ne sera mis à disposition lors des pique-niques

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Madame Agnès FREMAUX
agnes.fremaux@lemans.fr ou au 02.43.47.40.00.